



Pietro Perrino
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 16 juillet 2021

Objet : Votre demande d'accès à l'information n° 2021-2022-008

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information formulée par courriel et reçue à nos bureaux le 21 juin 2021. Telle que formulée, votre demande vise à obtenir :

- « *Étant donné que les plaintes restent confidentielles, est-ce qu'il est possible d'obtenir une compilation de data sur le nombre de plainte entre Novembre 2018 à aujourd'hui ?* ».

En réponse à votre question, les documents retracés indiquent que la SQDC a reçu un total de deux plaintes visées par votre demande entre novembre 2018 et le 21 juin 2021.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Pietro Perrino

Responsable de l'accès à l'information